



L'Église Unie
du Canada
Conseil général

CG45 NS01 Excuses au nom de l'Église Unie du Canada à la diaspora africaine pour l'esclavage et les diverses formes de l'héritage de l'esclavage au Canada pour l'été 2025

Date réelle du document: août 8, 2025

1. Quel est l'enjeu? Pourquoi cet enjeu est-il important?

Nous croyons que notre Dieu trinitaire exhorte l'Église Unie du Canada à présenter des excuses aux personnes d'origine africaine pour :

1. la participation des Églises du passé qui font maintenant partie de l'Église Unie à l'esclavage des personnes africaines au Canada;
2. la participation directe ou indirecte de l'Église Unie du Canada à diverses formes de l'héritage de l'esclavage au Canada.

2. Quelle est la situation actuelle?

L'Église Unie a pris l'initiative de présenter des excuses pour sa complicité dans les injustices commises par le passé envers divers groupes ethniques et raciaux. Aucune excuse n'a été présentée aux personnes d'origine africaine. L'Église Unie du Canada fait de grands progrès dans la lutte contre le racisme au Canada et dans le monde entier depuis les années 1960. Le 43e Conseil général a clairement déclaré que l'Église Unie du Canada s'engage à devenir une Église antiraciste. Toutefois, il est regrettable qu'elle n'ait pas présenté d'excuses jusqu'à

maintenant aux personnes afrodescendantes.

La Bible enseigne que la repentance est essentielle pour restaurer les relations brisées. Selon les enseignements de l'Église, la repentance n'est pas essentiellement une réaction émotionnelle; elle ne se réduit pas à éprouver du regret pour un problème. Elle consiste à admettre ses torts et à choisir délibérément de changer son comportement. Le Nouveau Testament enseigne l'importance de « manifester par des actes » la repentance, en posant des gestes et en disant des mots qui doivent accompagner la repentance et démontrer qu'elle se concrétise. Dans la foi chrétienne, la repentance n'est pas une fin en soi, mais le commencement d'un processus qui se poursuivra jusqu'à la réconciliation. Les excuses sont indispensables et constituent un acte de repentance. La présentation d'excuses dans le contexte de la lutte contre le racisme consistera donc en une déclaration publique rejetant toute prétention selon laquelle l'esclavage n'aurait pas fait partie de l'histoire du Canada, ou que le racisme systémique n'existerait pas au pays.

L'esclavage au Canada

L'esclavage des personnes d'origine africaine fait partie de l'histoire du Canada. Elles en ont été victimes avant la Confédération, à une époque où ce territoire était connu sous le nom d'Amérique du Nord britannique. Il n'est pas raisonnable de prétendre que l'esclavage ne fait pas partie de l'histoire canadienne et que de nombreux événements historiques de cette époque auraient été ajoutés à l'histoire du Canada, comme la guerre de 1812. Plus de 2 000 personnes d'origine africaine ont été réduites en esclavage en tant que biens meubles, ce qui veut dire qu'elles n'ont pas été traitées comme des êtres humains et ont été brutalement maltraitées, violées, déshumanisées et privées de droits.

Rôle des anciennes Églises

L'histoire révèle que les Églises qui se sont regroupées en 1925 pour former l'Église Unie du Canada (les Églises méthodistes, presbytériennes et congrégationalistes) ont bénéficié de l'asservissement des personnes africaines, puisqu'elles faisaient partie de la société de l'époque. Dans certains cas, des données indiquent que certains pasteurs de ces Églises détenaient des esclaves. Le cas du pasteur David Cook, de l'Église presbytérienne de la Nouvelle-Écosse, est bien documenté. Il possédait deux esclaves africains (Winks, 2012, p. 102).

À la suite de l'abolition de l'esclavage par l'Empire britannique en 1834, l'asservissement des personnes d'origine africaine n'a pas été unanimement contesté aux États-Unis d'Amérique. Winks montre que, même si une déclaration officielle a été formulée par les assemblées générales des Églises presbytériennes et congrégationalistes, plusieurs paroisses locales n'ont pas tenu compte de ces déclarations (Winks, 2012, p. 222). Winks indique par ailleurs que les méthodistes [traduction] « faisaient généralement de leur mieux pour ignorer l'esclavage » (Winks, 2012, p. 223).

Formes de l'héritage de l'esclavage

Malgré l'abolition de l'esclavage dans l'Empire britannique en 1834, diverses formes de l'héritage de l'esclavage persistent et sont encore présentes aujourd'hui, notamment par le biais du racisme systémique au Canada. L'éducation séparée qui a perduré jusque dans les années 1970, les inégalités d'accès à l'emploi, les disparités en matière d'accès au logement et les mesures délibérées des autorités pour empêcher l'immigration de personnes noires au Canada en constituent quelques exemples. Pendant tout ce temps, les remarques désobligeantes contre les personnes noires et diverses formes de microagressions raciales se sont poursuivies (1).

Selon le numéro de juillet 2017 du journal de la Société historique du Synode de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest de l'Église Unie du Canada, le Ku Klux Klan s'est établi en Alberta dans les années 1920 par l'entremise d'un méthodiste, devenu ensuite pasteur de l'Église Unie. D'après ce journal, les membres du clergé de l'Église Unie faisaient partie du Ku Klux Klan. À l'époque, l'Église Unie avait la réputation peu enviable, selon l'auteur du livre *The Ku Klux Klan in Central Alberta*, de [traduction] « refuser de condamner les activités du Ku Klux Klan » (Lovatt, 2017).

Il convient de noter qu'en 1927, le Synode de la Saskatchewan a décidé de [traduction] « ne pas soutenir le Ku Klux Klan de quelque façon que ce soit » (Lovatt, 2017). Toutefois, le Synode a finalement accepté la recommandation de [traduction] « s'abstenir d'aborder la question » (Lovatt, 2017). Il n'a pas tout simplement décidé de se dissocier de cette organisation qui soutenait ouvertement le racisme envers les personnes noires.

Au sein de l'Église Unie du Canada

Différentes études ont démontré que diverses formes de l'héritage de l'esclavage subsistent au sein de l'Église Unie. Ces études ont révélé des cas où des personnes noires au sein du personnel ministériel ont été victimes de harcèlement et d'intimidation dans leur paroisse, ont éprouvé plus de difficulté à obtenir une nomination ou un appel que leurs collègues à la peau blanche ou ont été souvent ridiculisées en raison de leur accent ou de leur héritage culturel. De plus, plusieurs membres noirs du personnel ministériel ont mentionné avoir l'impression qu'on les traite comme des personnes de deuxième classe au sein de l'Église.

Au moment de l'Union, aucune Église méthodiste noire autonome n'a été invitée à prendre part aux discussions. L'Église Unie de Montréal est la seule paroisse noire qui a rejoint l'Église Unie du Canada à cette époque. Seize ans après l'Union, le premier candidat noir au ministère ordonné ne parvenait toujours pas à obtenir une nomination ou un appel, même si l'Église n'avait pas assez de candidats au ministère. Lorsque l'Union a été scellée en 1925, aucune personne noire ne faisait partie de la direction de l'Église, et cette situation a perduré pendant près de 50 ans après la fondation de l'Église Unie du Canada.

En 1925, la fondation de l'Église Unie du Canada a mis fin à l'indépendance de l'Église méthodiste et de l'Église congrégationaliste du Canada. L'Église Unie est alors devenue l'héritière légitime et la représentante de ces Églises au Canada. L'Église Unie doit donc présenter des excuses au nom des anciennes Églises qui ont formé l'Union.

L'année 2024 marque la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes d'ascendance africaine. Alors que notre Église célèbre son centenaire, nous devons présenter des excuses 1) au nom des anciennes Églises qui ont précédé l'Union et 2) au nom de l'Église pour sa complicité dans les diverses formes de l'héritage de l'esclavage des personnes africaines.

3. Quelle est la recommandation?

Le Conseil général devrait :

- a. Permettre au secrétaire général de formuler des excuses publiques au nom de l'Église Unie du Canada a) pour la complicité des anciennes Églises ou leur participation directe à l'esclavage des personnes africaines au Canada et b) pour la complicité de l'Église Unie dans les diverses formes de l'héritage de l'esclavage des personnes africaines. Ces

excuses devraient être préparées lors de l'assemblée du Conseil général qui se tiendra en octobre 2026.

- b. Demander au secrétaire général de rencontrer la modératrice de l'Église presbytérienne du Canada afin de lui suggérer que l'Église presbytérienne présente également des excuses.

4. Références

Lovatt, L. (2017). The KKK and the Church. The Journal of The Historical Society of the Alberta and Northwest Conference of The United Church of Canada.

Sue, D. W. (2010). Microaggressions in Everyday Life. John Wiley & Sons, Inc.

Winks, R. W. (2012). The Blacks in Canada: A History. McGill-Queens's University Press.

Anti-Racism and Racial Justice Work in The United Church of Canada: A Snapshot in 2020

The United Church of Canada: Working to Become an Anti-Racist Denomination

5. Comment cette proposition nous aide-t-elle à vivre les engagements de notre Église en matière d'équité?

Cette proposition vise à :

- i. réaffirmer l'engagement de l'Église Unie à devenir une institution antiraciste;
- ii. réitérer l'engagement de l'Église envers la décolonisation;
- iii. concrétiser l'engagement interculturel de l'Église;
- iv. établir les fondements d'une compréhension biblique de la restauration des relations rompues par l'iniquité;
- v. dégager une voie pour la recherche de moyens de favoriser l'honnêteté et la vérité dans le lien pastoral.

Pour l'instance transmettant cette proposition au Conseil général :

Veuillez sélectionner l'option appropriée et fournir les principaux points de discussion

concernant les enjeux transmis au Conseil général :

- ☐ En accord
- ☐ En désaccord, sans transmission de la proposition au Conseil général
- ☐ En désaccord, avec transmission de la proposition au Conseil général

Si vous avez des questions concernant cette proposition, veuillez les transmettre à

GCinfo@united-church.ca

References

1. Par « microagressions raciales », on entend de brefs échanges quotidiens dénigrant d'autres personnes en raison de la couleur de leur peau ou de leur groupe racial (Sue, 2010). *Microaggressions in Everyday Life*. John Wiley & Sons, Inc. (en anglais seulement)

Type de document: [Proposition](#)

General Council: [GC45](#)

Organisme d'origine: [Northern Spirit Regional Council](#)